CHARTE



PRINCIPES GENERAUX

Divergence propose des ateliers d'art-thérapie éducative pour les enfants à partir de 3 ans et les adolescents. L'art-thérapie est une méthode visant à utiliser les potentiels expressifs, créatifs et exploratoires de chacun à des fins éducatives, de développement personnel ou thérapeutiques. L'objectif est d'accompagner les jeunes afin de leur permettre de s'exprimer, d'apprendre à mieux se connaître et se comprendre, à être mieux dans leur peau, bien avec eux.

L'art-thérapie éducative est une approche exploratoire et créative qui utilise divers outils (matières, sons, mots, corps...). Ce qui importe est tout ce qui se passe durant le processus créatif. Les créations ne sont pas le but de l'atelier.

L'ART-THERAPEUTE s'engage à

- prendre en compte chaque personne dans sa globalité en lui proposant des activités personnalisées répondant à ses besoins du moment.
- mettre tout en œuvre dans l'intérêt de la personne. L'art thérapeute a une obligation de moyens mais pas de résultat.
- proposer un cadre adapté aux séances, respectueux des personnes et sécurisant.

LE PARTICIPANT se doit de

- prendre connaissance de la présente charte et du règlement.
- être volontaire et participer aux ateliers dans le respect des règles.

LE REPRESENTANT LEGAL de l'enfant se doit de

• prendre connaissance et de respecter la présente charte et le règlement.